

Paris, le 21 novembre 2022

Communiqué de presse

Premières *Journées de dialogue entre professionnels et élus* autour du thème : « L'art et la culture dans les territoires : un service public essentiel »

Le Syndeac, principal syndicat du spectacle vivant public, et quatre associations d'élus - France Urbaine, l'AMF, l'AMRF et Régions de France - organisent les 29 et 30 novembre prochain, au Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, un événement consacré au service public de l'art et de la culture. C'est la première fois qu'un tel événement est organisé.

Communes rurales et urbaines, intercommunalités, métropoles et régions d'un côté, dirigeants de lieux labellisés-conventionnés et d'équipes artistiques de l'autre : les associations d'élus et le Syndeac seront représentées dans toute leur diversité et de manière paritaire.

Détachés des cadres de rencontre plus formels et institutionnels, les élus et les représentants du Syndeac présents pendant ces deux journées vont travailler à partir d'un programme élaboré en commun par les cinq organisateurs (cf. PJ).

Ces journées s'articuleront en deux temps :

Mardi 29 novembre (9h-18h) :

- journée de travail en format « huis clos » avec une trentaine de participants
- moitié élus des associations, moitié professionnels de la culture
- un universitaire sera présent dans un rôle de tiers observateur
- trois axes de travail (divisés en plusieurs volets), déterminés conjointement par les associations d'élus et le Syndeac :
 - Faire territoires culturels
 - Développer "une culture de la culture"
 - Collectivités et acteurs culturels : les financements pour agir

Mercredi 30 novembre (10h-11h30) :

- restitution ouverte à la presse
- annonce des suites données à cette journée

Ces journées poursuivent plusieurs objectifs communs :

- améliorer la compréhension des enjeux croisés par une pédagogie mutuelle
- faire émerger des points d'accords
- réfléchir aux modalités de dialogue entre professionnels et élus, et aux espaces de travail communs aux échelons territoriaux et locaux

L'ensemble des co-organisateurs espèrent de ces *Journées*, inédites dans leur format, qu'elles constituent un premier pas vers les politiques culturelles territoriales de demain.

Contacts presse au verso



Contacts presse au verso

Syndeac : Isabelle Lanaud (06 18 29 77 72)

France Urbaine : Benoît Cormier (06 40 86 45 38)

AMF : Marie-Hélène Galin (01 44 18 13 59)

AMRF : Pierre-Marie Georges (07 88 70 99 75)

Régions de France : Violaine Hacke (06 28 47 53 55)

Journées de dialogue entre professionnels et élus : **« L'art et la culture dans les territoires : un service public essentiel »** *Programme*

Il est entendu que le Service Public de l'Art et de la Culture s'inscrit comme le fil rouge du séminaire et apparaît en filigrane des trois principales thématiques retenues. Par ailleurs, bien que les adhérents du Syndeac soient en interaction permanente avec des acteurs culturels d'autres secteurs (patrimoine, musées, bibliothèques, cinéma...), leur expertise première s'exerce dans le secteur du spectacle vivant. Aussi, la focale de ces journées s'établira sur ce sujet ce qui n'empêche, évidemment pas, que des expériences et parallèles pertinents puissent être dressés par les participants.

Sujet 1 - Faire territoires culturels

« Un territoire est constitué par une histoire, une géographie, une politique et une population ». Telle est la définition repensée par le Syndeac, lors de ses travaux en 2021, d'une notion galvaudée. On pourrait préciser que l'histoire ne renvoie pas seulement à la réalité historique mais aussi à l'imaginaire qui en découle, que la géographie ne renvoie pas strictement à une carte mais aussi à des frontières symboliques, etc. Malgré ce synthétisme, le territoire ainsi défini a le mérite de renvoyer précisément à des citoyens, à ce qui les rassemble dans un sens concret (déplacement, mobilité) et figuré (cheminement, histoire, social). Il porte également le poids du calendrier électoral imposant des échéances "territoriales" qui rythment et définissent souvent le cadre de travail des structures culturelles.

La culture participe à la construction et au récit d'un territoire. La définition même du « territoire », dépasse les seules portées historiques, géographiques ou encore politiques dès lors que l'on observe la manière dont la culture imprègne les imaginaires et balaie les frontières administratives. La « territorialisation » des politiques culturelles dénote bien la volonté d'infléchir des projets qui s'attachent aux spécificités locales, en lien avec les acteurs et les équipements culturels correspondants. Dès lors, comment ces projets de territoires se manifestent-ils ? Comment, en 2022, s'incarne la décentralisation culturelle ?

Volets :

- Le territoire : expérimenter de nouveaux projets culturels ?

Les acteurs culturels montent de plus en plus de projets artistiques "situés", prenant en compte les réalités socio-économiques, patrimoniales et géographiques du territoire dans lequel ils sont implantés. Pour *s'ancrer* et *s'encastrent* dans un territoire jusqu'à laisser son *empreinte culturelle* (terminologie du géographe B. Michel), les professionnels et les élus revendiquent un droit à l'expérimentation qui ne peut s'exercer qu'en coopération entre eux, sur le temps long et hors des cadres habituels d'évaluation.

- Faire de la culture un marqueur de coopérations territoriales

Comment envisager les coopérations culturelles entre territoires plutôt ruraux et territoires plutôt urbains ? Comment dépasser l'idée selon laquelle les villes-centres et métropoles seraient toutes riches d'offres et de demandes culturelles alors que les "banlieues" et les campagnes sont riches d'initiatives moins instituées qui méritent d'être reconnues ? Comment porter l'inter-territorialité des projets culturels, notamment à l'aune de la transition écologique ?

- Citoyenneté culturelle : la question des usagers

Comme tout service public, le service public de la culture existe pour et par ses usagers, non pour des clients. À cet égard, l'intérêt général que poursuivent les élus et les défenseurs du service public culturel les fait s'interroger quant à la relation aux habitants, à celles et ceux pour et avec lesquels un projet culturel est pensé, financé, conçu, diffusé. Les "usagers du territoire" doivent ainsi se trouver au cœur de la citoyenneté culturelle, qui ne peut s'imaginer sans parler de la nécessaire accessibilité à la culture de chacun-e.

Sujet 2 - Développer “une culture de la culture” : approfondir le dialogue entre élus et professionnels

Alors que la France se targue, à juste titre, d'un aménagement culturel du territoire à nul autre pareil, le dialogue entre les différentes parties liées à cet aménagement - soit qu'elles le financent, soit qu'elles l'utilisent - parfois se crispe, souvent se déroule sans accroc et en bonne intelligence. Il est temps de briser les tabous.

Si l'État ne donne pas suffisamment l'impulsion de ce que doit être une politique culturelle nationale dotée d'une vision stratégique à long terme, si les collectivités territoriales n'ont pas toujours la juste lecture de ce que représentent des projets culturels et font parfois de la culture une variable d'ajustement, il est impératif que les professionnels de la culture, lieux comme artistes, reconnaissent eux aussi leurs erreurs : manque d'appétence pour la relation au politique, incapacité à comprendre *le fait local*

La sortie de la crise sanitaire doit désormais permettre de définir un projet politique culturel d'envergure, impulsé par la puissance publique et par les professionnels de la culture, lieux comme artistes, sous couvert d'un dialogue à renforcer.

Volets :

- La pédagogie mutuelle : le fait local, le fait culturel

Mieux se connaître et mieux se comprendre pour mieux travailler : concrètement, en quoi consiste nos métiers ? C'est quoi, être un élu local ? C'est quoi, être un “professionnel de la culture” ? Quels objectifs poursuivons-nous ? Quelles décisions sommes-nous amenés à prendre ? Quelles difficultés rencontre-t-on ? À quelles normes sommes-nous confrontés ? À qui rend-on des comptes ?

- Co-construction (amont) et co-responsabilité (aval) du projet culturel

Alors que la “co-construction” s'est imposée en quelques années pour souligner l'importance de la concertation et du partage de décisions entre les différents “porteurs de projet”, la “co-responsabilité” en matière culturelle semble une entrée également pertinente. Si un projet culturel se construit en amont à plusieurs, il se concrétise en aval sous l'égide et la responsabilité des différents acteurs qui l'ont construit. Autrement dit, élus et professionnels sont dans le même bateau.

- Instances de concertation : quelles organisations et quelles échelles pour le service public de la culture ?

Si des espaces de dialogue existent pour exercer la gouvernance des politiques culturelles, leur efficacité combinée n'est pas optimale. Le Conseil National des Professions du Spectacle est inefficace en format plénier (plus de 50 membres) mais efficace dans son format bureau (14 membres), les Conseils régionaux des professions du spectacle s'installent progressivement, le Conseil des Territoires pour la culture et ses déclinaisons territoriales (CLTC) sont utiles quoique la parole des professionnels y manque parfois... Fusion d'instances ? Nouveaux espaces ? Où et comment l'État, les collectivités et les acteurs culturels doivent-ils échanger ?

Sujet 3 - Collectivités et acteurs culturels : les financements pour agir

Régions, départements, métropoles, intercommunalités, communes : à chaque échelon territorial ses missions, ses compétences... et ses arbitrages budgétaires. Le portage financier des collectivités pour la culture pâtit d'une perte de latitude budgétaire, caractérisée par la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), par la contractualisation financière, ou encore par la suppression d'impôts locaux récente (taxe d'habitation) ou pressentie (CVAE), à laquelle s'ajoute les dépenses induites par la crise sanitaire, la crise énergétique et l'inflation.

Côté acteurs culturels, la multiplicité des interlocuteurs auprès desquels il faut agir pour obtenir des financements apparaît tout à la fois déraisonnable - par le nombre et le temps qui y est consacré - et nécessaire - par l'absence de garantie d'obtenir un financement de l'un et de l'autre. Dès le point de départ de la construction d'un projet artistique, le professionnel de la culture fait face à une complexité territoriale.

Élus et acteurs culturels agissent, tous, dans un contexte de contrainte budgétaire. Tous, également, œuvrent et poursuivent des objectifs d'intérêt général. Dès lors, quelles solutions peuvent-ils imaginer mettre en place ensemble ?

Volets :

- Face-à-face plutôt que dos-à-dos : élus, acteurs culturels et contraintes budgétaires

En miroir du sujet "*Pédagogie mutuelle : le fait local, le fait culturel*", cette approche interroge le volet financier de nos métiers. D'un côté, comment est construit le budget d'une collectivité territoriale ? De quelle marge de manœuvre bénéficie une municipalité, une métropole, une région, dans ses arbitrages ? De l'autre, comment sont structurés les budgets des lieux culturels et des équipes artistiques ? À quelles difficultés élus et professionnels sont-ils confrontés ?

- Imaginer les nouveaux outils financiers pour la culture territoriale de demain

Le champ culturel territorial ne dispose pas à ce jour des outils adéquats pour structurer financièrement et efficacement les politiques publiques qu'il entend mener. À la différence d'autres secteurs (agricole par exemple, via les SAFER), les projets d'aménagement et d'urbanisme culturels ne sont pas autant discutés, sur le fond, qu'ils pourraient l'être. Les différentes strates administratives et financières auxquelles sont confrontés les collectivités comme les acteurs culturels empêchent la définition de périmètres clairement définis. À quand une véritable évaluation de la territorialisation des budgets des différents partenaires des politiques publiques afin de lutter contre les déséquilibres territoriaux ?

- La culture, un service public comme les autres ?

Dit-on d'un tribunal ou d'un hôpital qu'ils sont "subventionnés" ? Dit-on d'un collègue ou d'un lycée qu'ils vivent "sous perfusion" ? Non. Pourtant, c'est ce qui se dit de la culture alors qu'elle est, elle aussi, un service public disposant d'une place à part entière. Son rôle en termes d'attractivité, de tourisme, de développement économique, d'émancipation ou encore de cohésion sociale justifie les postes de dépenses qui lui sont attribuées. Alors que les arbitrages et le vote du Projet de loi de finances (PLF) 2023 sont en cours, la pérennité du financement est un objectif central qui échoit aux collectivités et à l'Etat.